

L'ENGAGEMENT D'UT1 CAPITOLE DANS LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le 29 janvier 2009, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos, **M. Ban Ki-Moon**, secrétaire général de l'ONU, déclarait ; " Aujourd'hui, le Pacte mondial constitue la plus importante initiative au monde dans le domaine de l'entreprise... Il a poussé les entreprises à adopter des principes universels et à s'associer avec l'ONU pour s'attaquer aux grands problèmes... Il est devenu synonyme de responsabilité des entreprises."

Au même titre que les autres organisations signataires, UT1 s'engage ainsi à :

- ✓ prendre des mesures afin que le Pacte mondial et ses principes s'intègrent à son mode d'administration, à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes,
- ✓ décrire dans un rapport annuel ou de gestion similaire la manière dont elle l'applique,
- ✓ faire campagne en faveur du pacte mondial, par le biais de communiqués de presse, déclaration...

UT1 franchit ainsi **une nouvelle étape** de son implication dans le développement durable.

Les Dix Principes :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Plus d'informations sur : http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/dix_principes.html